

ND 220H



DÉGRAISSANT ALCALIN PUISSANT pour TRAITEMENT BACTÉRICIDE des SURFACES et MATÉRIELS en AGROALIMENTAIRE, P.O.V. (Produits d'Origine Végétales), P.O.A. (Produits d'Origine Animales)

- ✓ Large spectre d'activité désinfectante
- ✓ Produit fortement alcalin, concentré à haute teneur en matières actives
- ✓ Fortement mouillant et pénétrant
- ✓ Puissant dégraissant, solubilise les graisses d'origine végétale ou animale
- ✓ Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 ET 889/2008
- ✓ N'altère pas les matières plastiques, ni les surfaces en acier inoxydable

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	Liquide	ASPECT	Limpide
MASSE VOLUMIQUE	1080 g/l +/- 20 g/l	pH pur	13, ⁹⁰
RÉACTION CHIMIQUE	Fortement alcaline	pH à 1%	12, ⁹⁰
TENSION SUPERFICIELLE	34,2 dyne/cm à 1%	COULEUR	Incolore
		IONOGÉNÉITÉ	Cationique

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Nettoie, dégraisse désodorise, désinfecte simultanément les surfaces matériels et objets en inoxydable, surfaces carrelées, plastiques et autres surfaces lessivables par des solutions fortement alcalines.

Actif en eau de dureté élevée, conserve son haut pouvoir moussant et pénétrant.

Efficace également en présence de souillures importantes de matières organiques ou salines, de dépôts protéiques, d'aliments de composition diverses etc...

EFFICACITE BIOCIDES CONTRÔLÉE :

Satisfait aux normes :

- **NF EN 1040** en traitement bactéricide conditions de propreté à **1 %** en v/v – 5 min. - germes tests : *Pseudomonas Aeruginosa* (CIP 103 467), *Staphylococcus Aureus* (CIP 4.83).
- **NF EN 1276** en nettoyage traitement bactéricide simultanée, condition de salissures, à **1 %** v/v – 5 min. - germes tests : *Pseudomonas Aeruginosa* (CIP 103 467), *Escherichia coli* (CIP 54127), *Staphylococcus Aureus* (CIP 4.83), *Enterococcus Hirae* (CIP 5855).
- **NFT 72.301** à **1 %** v/v – 5 min. - sur *Salmonella typhimurium* (CIP 5858)
- **NFT 72.301** à **1 %** v/v – 5 min. - sur *Listeria monocytogenes* (CIP 54149)
- **NF EN 1650** en traitement fongicide conditions de salissures à **5 %** en v/v – 15 min. - germes tests : *Candida albicans* (IP 4872), *Aspergillus niger* (IP 1431.83)

Homologué en traitements bactéricides à la concentration de **3 %** dans les domaines et activités suivantes :

- Produits d'Origine Végétale (POV), locaux et matériels de stockage, parois des locaux de stockage, emballages vides.
- Produits d'Origine Animale (POA), locaux de stockage, matériels de transport.
- Animaux domestiques, locaux de préparation et matériels de transport de la nourriture.

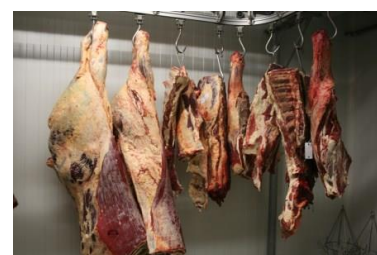
Spécifiquement formulé pour effectuer des nettoyages également par mousse active.

Son application par canon ou lance à mousse permet d' accrocher les solutions de nettoyage sur les murs, plafonds, surfaces lisses ou verticales, matériels, afin d'assurer un nettoyage prolongé efficace, économique en réduisant les pertes de produit inhérentes à un ruissellement rapide à l'égout et les risques d' inhalation pour l' opérateur. Assure le temps de contact nécessaire à la désinfection.

Utilisation en plans d'hygiène méthode H.A.C.C.P. en Agroalimentaire, abattoirs, salaisons, charcuteries, ateliers de découpe, de conditionnement de denrées alimentaires ou de plats cuisinés, cuisines, restauration, traiteurs, laiteries, fromageries, volaillers, productions végétales et animales biologiques, etc... dans les plans d'hygiène méthode H.A.C.C.P.

Indispensable pour les plans d'hygiène « HACCP » en agroalimentaire

Conforme pour PRODUCTION BIOLOGIQUE



USAGES ET DOSES HOMOLOGUÉS (AMM)

Date du dernier renouvellement de dossier d'AMM : 24 mars 2010

Locaux de stockage, du matériel de transport P.O.A.	Traitement bactéricide	3 %
Matériel de transport et des locaux destinés à la préparation de la nourriture des animaux domestiques	Traitement bactéricide	3 %
Parois des locaux de stockage des POV en pulvérisation	Traitement bactéricide	3 %
Locaux de stockage, matériel de transport, de stockage et de récolte des P.O.V.	Traitement bactéricide	3 %
Sacs et emballages vides	Traitement bactéricide	3 %

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Concentré : S'utilise toujours dilué dans l'eau, application en bain par trempage, par pulvérisation ou en application sous forme de mousse active par apport direct dans le canon à mousse ou dans l'eau pour fût à mousse sous pression, centrales de nettoyage avec mousseur, etc.

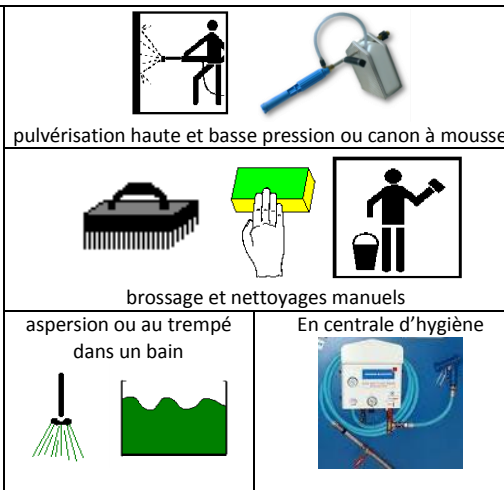
Concentration 3% en v/v (soit 3 litres/hectolitre).

Sur surfaces verticales, appliquer du bas vers le haut.

Laisser un temps de contact de 5 minutes.

Terminer par un rinçage complet à l'eau potable et du haut vers le bas pour les surfaces murales verticales.

En traitement bactéricide sur surfaces préalablement nettoyées concentration de 1 % en v/v. (soit 1 litre/ hectolitre).



PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'hydroxyde de sodium, additifs séquestrants et dispersants des dépôts alcalins, composés tensioactifs à caractère émulsionnant à haut pouvoir moussant et pénétrant, biocides cationiques à base d'ammoniums quaternaires.

Numéro d'autorisation de vente **9900417** délivré par l'AFSSET (04/02/2000) sous désignation spécialité **ALCABACT 2211**

Produits de désinfection pour les bâtiments et les installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 3, point 3.3 (JORF du 15 janvier 2010) - règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



RECOMMANDATIONS



DANGER

Contient de l'hydroxyde de sodium

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/récepteur dans les déchets industriels spéciaux.

Utilisations réservées aux professionnels

Usage biocide TP 4 :

Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 7,5 g/l

Chlorure d'alkyl diméthyl ethyl benzyl ammonium 7,5 g/l

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels
- désinfectants

HYDROXYDE DE SODIUM / ETHYLENEDIAMINETETRAACÉTATE-DE-TETRASODIUM / AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau. Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Refermer l'emballage après chaque utilisation. Protéger du gel au stockage.

Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

